

2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 27 E 28 NOVEMBRE DI U 2025

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

025 /O2/073

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME MARIE-ANNE PIERI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

OBJET : Passeport éducatif territorial et accès des jeunes insulaires aux sites naturels emblématiques de la Corse

Merci pour votre question Madame la Conseillère,

Votre question, d'ailleurs, nous semble à bien des égards pertinente. Vous avez souhaité m'interroger sur la conciliation entre d'une part, la nécessaire protection de nos sites emblématiques bien sûr, et d'autre part, l'accès des jeunes insulaires à ces espaces qui participent pleinement à leur identité, c'est évident. En effet, dans la continuité des orientations fixées par l'Assemblée de Corse, délibération 21-185 du 28 octobre 2021, l'Office de l'Environnement de la Corse a déployé, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, des dispositifs innovants de gestion de la fréquentation estivale. Vous l'avez cité dans votre présentation, et on peut se le dire aujourd'hui que la gestion de Bavedda est quand même, au-delà d'une réussite, un très bel accompagnement, et au-delà de ce qui se fait aux Lavezzi, puisque je me plais à le dire à chaque fois que j'ai l'occasion de le faire, nous avons été cités en exemple au niveau européen, voire au niveau mondial, puisqu'on nous demande de dupliquer ce que l'on fait dans la RNBB de Bunifazzu, au niveau national, voire international.

Donc l'ensemble de ces mesures ont permis de réduire la pression anthropique, de limiter les risques, les incendies, les accidents, l'érosion des sols, et renforcer la résilience des écosystèmes face aux effets du réchauffement climatique. Aussi, vous mettez en exergue la proposition de passeport éducatif territorial envisagé par la commune de Prunelli, et d'ailleurs je me permets de faire un clin d'œil au maire de Prunelli en lui disant que ces initiatives sont très intéressantes, et on peut le féliciter et lui dire que l'Office de l'Environnement aura un regard extrêmement attentif à la suite que l'on pourra donner à cette affaire. Toutefois, il convient d'ores et déjà, je pense, de tracer avec vous quelques perspectives qui méritent d'être appréhendées.

De quels sites naturels emblématiques parle-t-on ? S'agit-il de secteurs dont l'accès est simplement régulé, ou bien des sites qui sont aujourd'hui interdits au public pour des raisons strictement sécuritaires : risques d'éboulement, crues soudaines, chutes d'incendies, difficultés d'évacuation ou cas d'accident ? Donc il faut vraiment qu'on définisse les choses. Et si, dans ce que je crois comprendre, vous souhaitez qu'il y ait un accompagnement différencié que la partie professionnelle, moi, personnellement, dans ces sites-là, je souhaite qu'il y ait un accompagnement scientifique. Et je pense que c'est pertinent de le dire.

Dans ces zones-là, le danger ne vient pas seulement d'un manque d'information, mais bien souvent la nature et le milieu nous rappellent à des règles simples et strictes. Peut-on considérer qu'un passeport, même adossé à une formation sérieuse, suffirait-il à neutraliser ces risques et à justifier la réouverture de secteurs fermés par les autorités compétentes ? Et là, je fais référence notamment à Purcaraccia, où on sait qu'il y a une interdiction formelle. Donc là, pour le coup, il faudra être prudent, on ne pourra pas envoyer nos jeunes sur ces sites-là.

Nous devons être précautionneux, mais le passeport éducatif qui est, pour le coup, le cœur de votre réflexion, il nous semble pertinent, et je l'ai déjà dit. C'est d'ailleurs tout le sens de la construction engagée par l'Office de l'Environnement de la Corse, au niveau du plan territorial d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce plan a vocation à structurer à l'échelle de l'île une culture commune de la nature, du risque et des comportements, et c'est une évidence.

Mais cette ambition éducative que nous partageons ne doit pas conduire à banaliser l'accès de certains sites déjà réglementés ou identifiés comme dangereux. La question n'est donc pas seulement comment donner un passeport aux jeunes, mais bien sûr, comment les encadrer, vers quels sites nous pouvons les conduire, dans quelles conditions et avec quelles garanties de sécurité et de protection de la nature. Vous l'avez compris, c'est un ensemble beaucoup plus vaste.

Il ne s'agit donc pas d'interdire l'accès de la nature aux jeunes, et certainement pas à eux qui sont l'avenir de notre pays, mais de notre responsabilité de leur garantir une bonne transmission de ce patrimoine en ayant les bons gestes sur site, et c'est pour ça que,

dans la construction d'un label, l'Office de l'Environnement travaille plutôt en accompagnement scientifique, et notamment sur les Lavezzi, où on peut, avec les équipes de l'Office de l'Environnement, visiter l'île, mais visiter l'île sous un autre aspect, puisqu'il y a des puffins endémiques dessus qui peuvent être présentés aux jeunes, et tout là est l'intérêt, bien sûr, de ce passeport. Si nous voulons que cette ambition soit crédible, sécuritaire et pérenne, elle doit s'inscrire dans un cadre clair, qu'on doit construire ensemble, et qui est l'expertise que l'on doit avoir de la nature. C'est pourquoi, en complément du volant éducatif, l'Office de l'Environnement de la Corse travaille à la création d'un label, ce que je viens de vous dire, environnemental, destiné aux socioprofessionnels et aux autres, sur terre comme sur mer.

Ce label, adossé à une formation, visera, lui, à structurer, au niveau de l'ensemble de l'île, des pratiques de loisirs, de la nature, respectueuses du milieu terrestre et marin, former les guides, et créer un réseau d'acteurs engagés, pas forcément professionnels, mais des acteurs engagés, qui peuvent très bien être des scientifiques, des membres de l'Office de l'Environnement, ou d'autres, le monde associatif, qui pourrait accompagner les jeunes après une formation, et l'attribution d'un label, puisque l'on souhaite vraiment que ce soit encadré, pour avoir les bons gestes, aux bons endroits.

Ainsi, nous ne renonçons ni à l'éducation, ni à la protection, ni à la sécurité. Nous faisons de ces exigences le point de convergence d'un véritable projet global, pour que les jeunes corses puissent continuer à vivre la montagne et le littoral, non pas comme des espaces interdits, mais comme des biens communs, dont ils auront appris la valeur, la fragilité, et ils auront surtout appris comment les préserver.

Merci.